

**PROVINCE DE QUÉBEC**39<sup>E</sup> LÉGISLATURE1<sup>RE</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 15 MAI 2009

**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 15 mai 2009*

Aujourd'hui, à treize heures cinq minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

- n<sup>o</sup> 2 Loi donnant suite au discours sur le budget du 24 mai 2007, à la déclaration ministérielle du 1<sup>er</sup> juin 2007 concernant la politique budgétaire 2007-2008 du gouvernement et à certains autres énoncés budgétaires

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.